BPCE MUTUELLE

www.bpcemutuelle.fr

Découvrez une gamme complète de services en ligne

BPCE Mutuelle
7, rue Léon Patoux – CS 51032
51686 Reims cedex 2
bpcemutuelle-src@eps.caisse-epargne.fr

BPCE Mutuelle lance son nouveau site Internet conçu pour vous simplifier la vie. Moderne, intuitif et dynamique, il vous permet d'accéder à une gamme complète de services en ligne.

Un site enrichi en conseils et informations pour être toujours à vos côtés

Notre nouveau site vous permet de découvrir, ou de redécouvrir, de manière détaillée et en fonction de votre profil, l'offre santé de BPCE Mutuelle, d'accéder à des conseils santé et à l'action sociale de votre mutuelle.

Vous souhaitez savoir comment réduire vos délais de remboursement, changer de garanties ou anticiper le départ de votre entreprise ? Vous disposez d'une information complète et détaillée sur les démarches à effectuer, adaptée à votre situation et à vos besoins.

Vous retrouvez également sur le nouveau site des informations sur notre assurance emprunteur et les avantages qu'elle peut vous offrir. Enfin, vous bénéficiez d'un accès rapide aux derniers numéros de *La Revue* (parution trimestrielle).

L'espace personnel a été entièrement revu afin de vous fournir une vision complète de votre contrat. Vous pouvez dorénavant suivre vos remboursements et vos forfaits simplement, interagir facilement avec votre mutuelle et retrouver rapidement toutes les informations utiles.

Pour découvrir le nouveau site de BPCE Mutuelle, rendez-vous sur : www.bpcemutuelle.fr.

« Le conseil d'administration de BPCE Mutuelle a souhaité s'engager vers une démarche de renforcement et d'amélioration de la fluidité de la relation avec nos adhérents. Ce nouveau site Internet, accessible depuis tous les supports (smartphone, tablette, ordinateur), s'inscrit pleinement dans cette démarche. C'est un outil complet qui permet désormais à chacun d'accéder en toute autonomie et simplicité aux informations les plus larges possibles, avec la possibilité d'échanges de documents. Désormais, en complémentarité de notre service téléphonique, nous enrichissons notre relation grâce à ce nouvel outil interactif. L'essayer, c'est l'adopter ! »

Hervé Tillard, président du conseil d'administration de BPCE Mutuelle

Votre espace personnel

Bienvenue sur le nouveau site de BPCE Mutuelle

Prenez les deux minutes nécessaires pour vous inscrire avant de naviguer sur votre nouvel espace personnel : c'est rapide, facile et sécurisé !

Première connexion : créer son espace personnel

Tout adhérent de BPCE Mutuelle doit se créer un compte sur le nouveau site (même s'il en avait déjà un auparavant), ceci afin de mieux répondre au renforcement des normes de sécurité et de se mettre en conformité avec le nouveau règlement européen (RGPD). Rassurez-vous, vous y retrouverez toutes vos informations et bien plus.

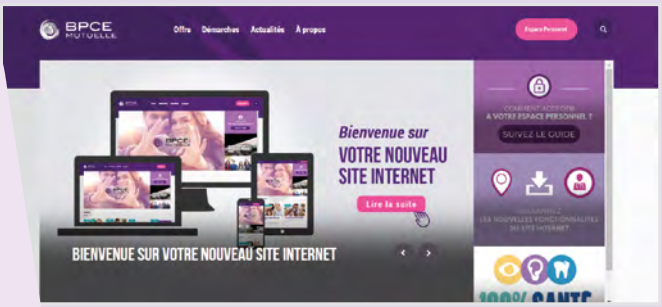

Pour cela, rien de plus simple, rendez-vous sur **www.bpcemutuelle.fr** et cliquez sur le bouton rose **« Espace personnel »**, en haut à droite de votre écran.

Cliquez ensuite sur le lien « Inscrivez-vous dès maintenant », en bas de la fenêtre violette qui s'affiche sur votre écran.

Trois étapes suffisent

1

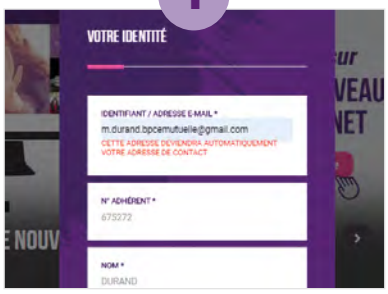

Renseignez une adresse e-mail qui deviendra automatiquement votre adresse de contact. Préférez une adresse personnelle qui vous suivra partout.

Complétez ensuite les données jusqu'à choisir votre mot de passe, puis cliquez sur le bouton « Continuer ».

2

Sélectionnez vos préférences, puis cliquez sur le bouton « Continuer ». Vous devez lire et accepter les conditions générales d'utilisation du site avant de pouvoir cliquer sur « Terminer ».

3

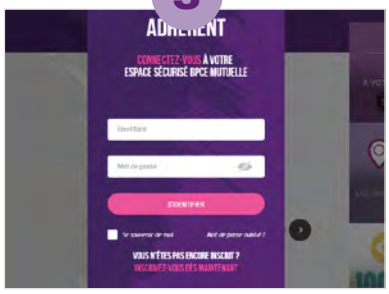

Afin de finaliser la création de votre espace personnel, il vous suffit de cliquer sur le lien d'activation qui vous a été envoyé par e-mail à l'adresse que vous avez renseignée en vous inscrivant.

Comment créer votre mot de passe sécurisé ?

Votre mot de passe se compose au moins de 8 caractères. Il doit contenir les critères suivants : lettres minuscules (a-z), lettres majuscules (A-Z), chiffre (0-9) et au moins un caractère spécial (@!#$*).

Accéder à son espace personnel

Après votre première connexion, vous accèderez simplement à votre espace personnel en renseignant votre identifiant (adresse e-mail choisie lors de la création de votre compte ou votre n° d'adhérent) et votre mot de passe sécurisé.

Bienvenue sur le nouveau site de BPCE Mutuelle

De nouvelles fonctionnalités pour simplifier vos démarches

Le nouvel espace personnel a été totalement repensé pour répondre à vos besoins. Toutes les informations utiles sont en ligne, accessibles en toute sécurité. Vous consultez votre espace simplement depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone et vous pouvez désormais envoyer vos demandes (devis, demandes de remboursement, de prise en charge…).

Un accueil simple et complet

Dès la page d'accueil, vous visualisez les principales informations liées à votre situation ainsi que votre attestation et votre carte de mutuelle.

Vous y retrouvez également les principales rubriques du site pour y accéder en un clic selon votre besoin.

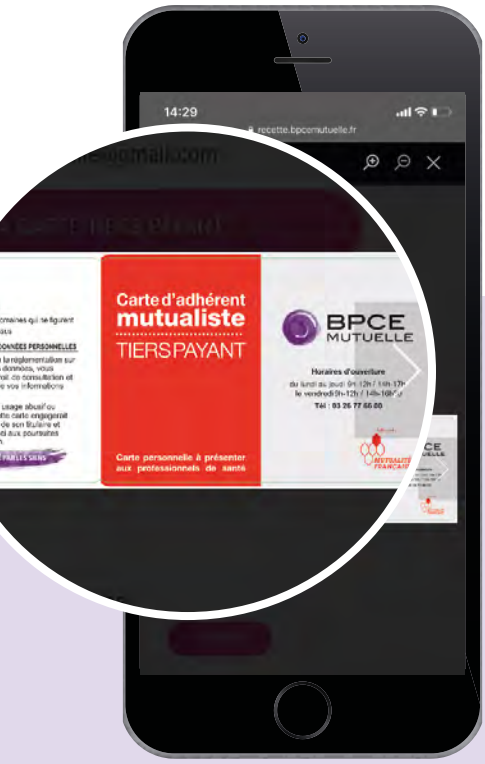

NOUVEAU

Votre carte mutuelle dématérialisée

Votre carte mutuelle, qui vous permet d'accéder au tiers payant, est maintenant accessible sur votre espace personnel. Si vous la perdez en cours d'année, vous pourrez l'imprimer directement depuis chez vous.

Le + : pour les professionnels de santé qui l'acceptent, vous pourrez la présenter directement sur l'écran de votre smartphone. Accessible depuis l'accueil de votre espace personnel, c'est simple, rapide et efficace !

Mes informations personnelles

Cette rubrique est dédiée à votre profil et affiche vos ayants droit. Vous y retrouvez les coordonnées que BPCE Mutuelle utilise pour vous contacter, vos coordonnées bancaires, mais également vos **Préférences** (alerte des décomptes par e-mail, information de la parution de *La Revue* par e-mail, accord pour les enquêtes de satisfaction, pour l'envoi d'informations sur les garanties…).

Ces informations peuvent être modifiées simplement et à tout moment en cliquant sur le bouton noir à droite du bloc correspondant. Un formulaire apparaîtra, qui vous permettra de saisir vos nouvelles données et de joindre un justificatif si besoin.

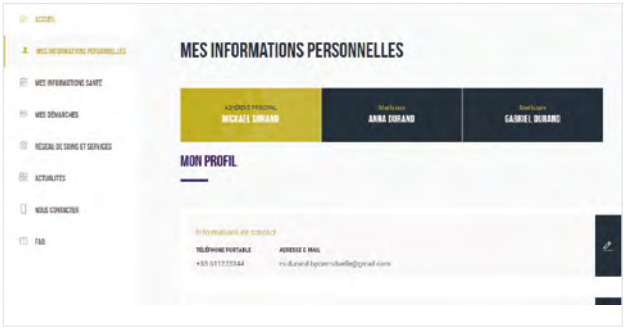

Mes informations santé

Dans cette rubrique, vous disposez de quatre espaces afin de suivre facilement la vie de votre contrat.

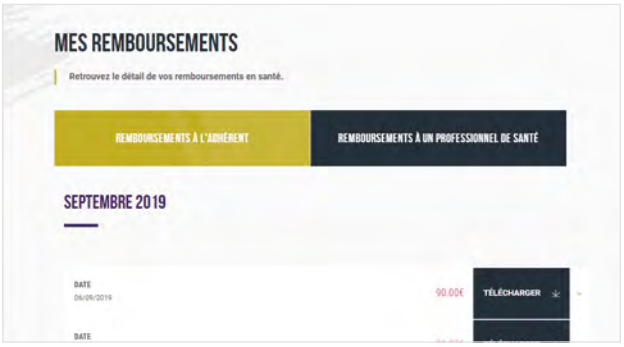

Grâce à **Mes remboursements**, vous visualisez vos derniers remboursements en un seul coup d'œil. Vous savez rapidement à quel bénéficiaire ils correspondent et avez toujours la possibilité de télécharger votre relevé de prestations. Désormais, grâce à l'onglet **Remboursement à un professionnel de santé**, vous êtes aussi en mesure de voir ce que la mutuelle paie pour vous directement aux professionnels de santé.

Pourquoi choisir l'alerte par e-mail pour vos remboursements ?

En choisissant de vous abonner à la dématérialisation des relevés de prestations, vous serez immédiatement alerté par e-mail de chaque remboursement reçu sur votre compte bancaire. Vous pourrez alors consulter le détail de vos remboursements directement en ligne et télécharger le relevé de prestations si besoin… Et c'est bon pour la planète !

Pour cela, rendez-vous dans votre espace personnel, cliquez sur **Mes informations personnelles**.
Dans **Préférences** situées en bas de la page, choisissez d'être alerté de vos remboursements par e-mail.

Vous pouvez changer d'avis et revenir à l'envoi des décomptes par courrier à tout moment.

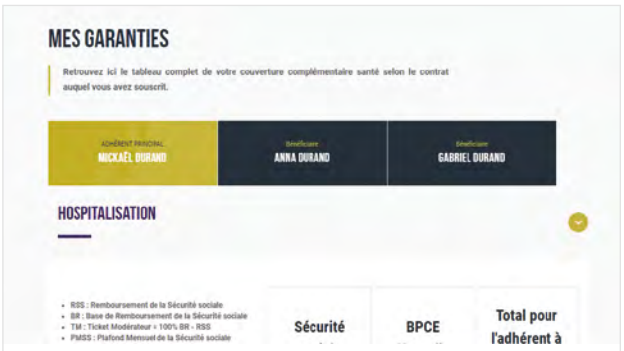

Consultez en un clic les garanties de votre complémentaire santé via l'espace **Mes garanties**. Elles sont regroupées par thématique (hospitalisation, dentaire, optique…) et illustrées avec des exemples concrets vous permettant de les comprendre facilement.

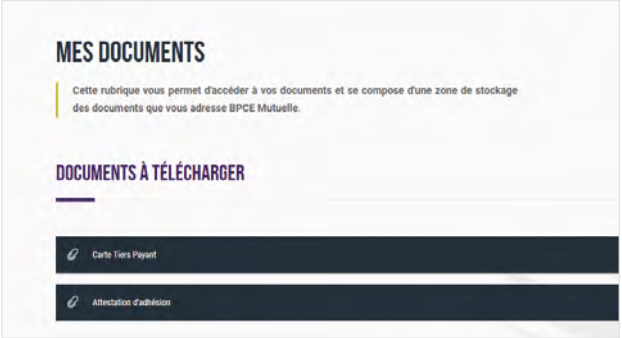

Vous retrouvez dans **Mes documents** l'ensemble des documents mis à votre disposition par la mutuelle, notamment votre attestation d'adhésion et votre carte de tiers payant, que vous pouvez maintenant utiliser de façon totalement dématérialisée.

NOUVEAU

Accédez au suivi de vos forfaits

Vous voulez connaître le nombre de consultations chez l'ostéopathe qu'il vous reste pour l'année ? Vous souhaitez savoir quand vous pourrez renouveler vos lunettes ?

Grâce à l'espace **Suivre mes forfaits**, il est maintenant possible de suivre la consommation de vos forfaits (optique et médecines douces), ainsi que le nombre d'actes disponibles et leur date de reconstitution.

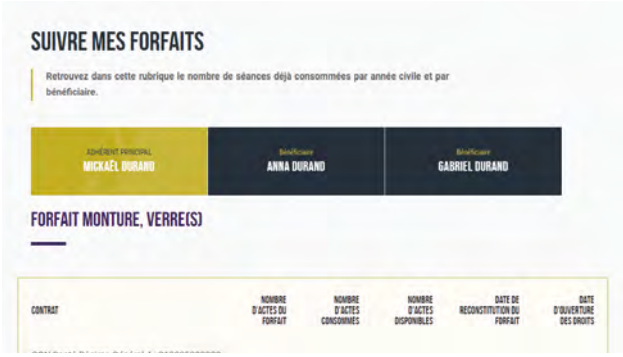

Mes demandes

Cette rubrique vous permet de nous transmettre facilement vos demandes de **remboursement et de prise en charge hospitalière** grâce à des formulaires dédiés. Via l'espace **Transmission de devis**, vous pouvez faire parvenir vos devis réalisés chez différents professionnels de santé pour des lunettes, des appareils auditifs, etc. afin de bénéficier de nos conseils et de ceux de notre partenaire Santéclair sur ces équipements. L'espace **Transmission d'autres documents** est consacré aux éléments que vous souhaitez nous transmettre et qui ne correspondent pas aux catégories précédentes.

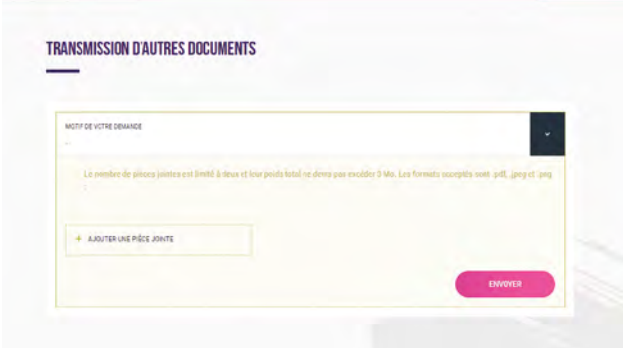

Réseau de soins et services

Pour continuer de vous informer et de vous accompagner au quotidien, BPCE Mutuelle consacre la rubrique **Réseau de soins et services** à ses partenaires : le réseau de soins **Santéclair** et **l'assistance IMA,** accessible selon votre contrat.

Santéclair met à votre disposition trois outils :

• **Géoclair,** afin de trouver un professionnel de santé partenaire du réseau, et ainsi avoir l'assurance d'une prestation de qualité à un tarif le plus juste pour vos lunettes, lentilles, appareils auditifs… sans avance de frais.

• **Trouvtondoc,** accessible via la catégorie « Trouver un professionnel de santé », vous permet de rechercher un médecin autour de vous, de connaître son secteur (I ou II) et de savoir s'il est adhérent Optam ou Optam Co.

• **Téléconsultation,** vous avez la possibilité de bénéficier de cinq consultations par an et par bénéficiaire.

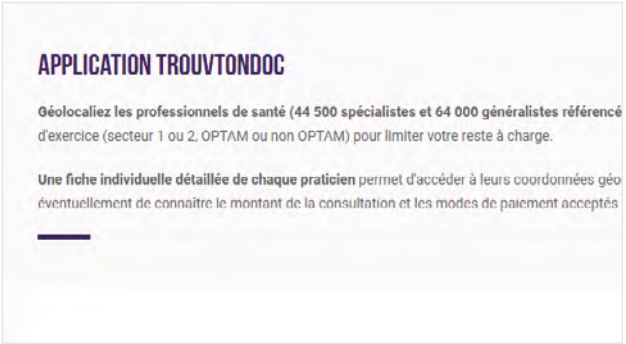

Enfin, suivant votre contrat, vous pouvez accéder à la page dédiée à l'assistance IMA. Elle vous donne les modalités d'accès à votre service d'assistance et vous propose des fiches explicatives complètes et claires sur les prestations d'assistance incluses dans votre contrat.

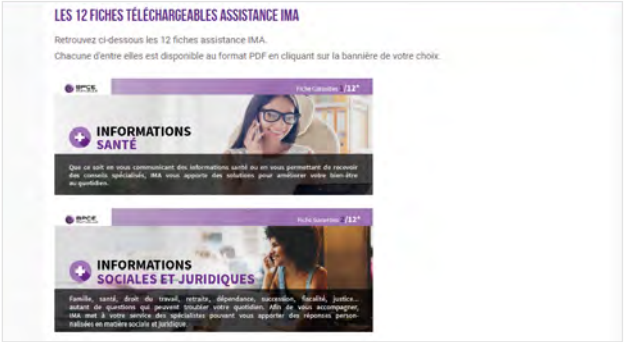

Actualités, foire aux questions et contact

Le site de BPCE Mutuelle vous permet d'accéder à une série de conseils afin de prendre soin de votre santé. Une foire aux questions (FAQ) vous est également proposée. Vous y retrouvez les réponses aux interrogations que se posent le plus souvent nos adhérents. Enfin, vous pouvez contacter la mutuelle dès que vous en avez besoin via le formulaire de contact mis à votre disposition.

Moderne, intuitif et dynamique, le nouveau site Internet BPCE Mutuelle va vous simplifier la vie.

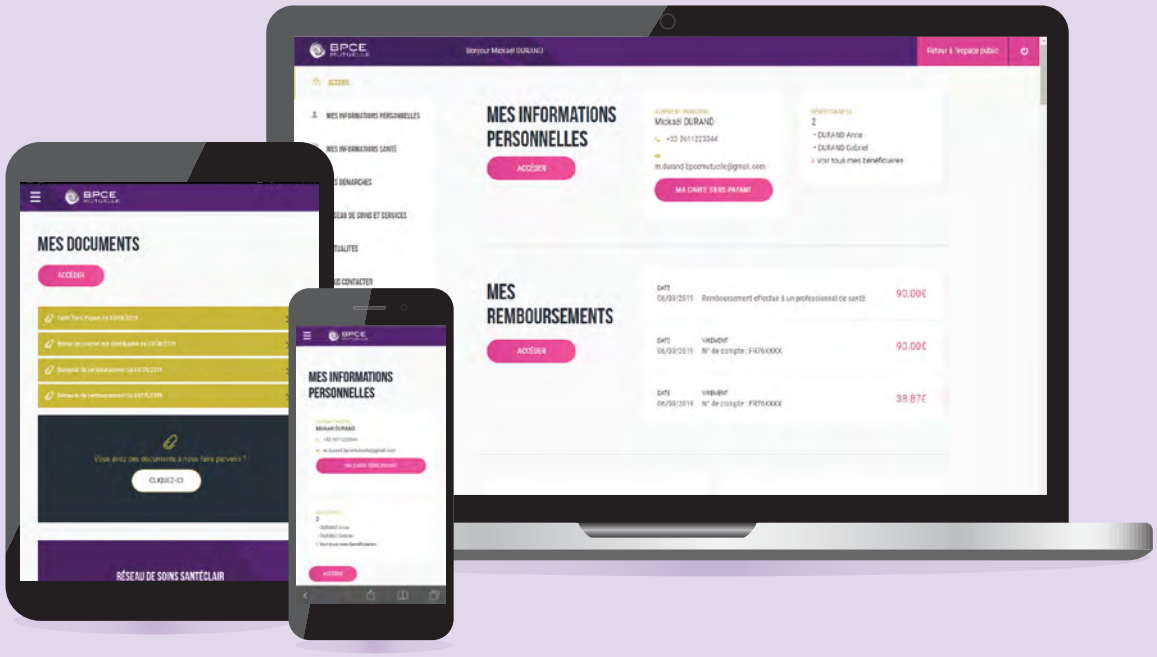

BPCE MUTUELLE

PROTÉGÉ PAR LES SIENS

BPCE Mutuelle
7, rue Léon Patoux – CS 51032
51686 Reims cedex 2
bpcemutuelle-src@eps.caisse-epargne.fr

BPCE Mutuelle : mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité inscrite au répertoire SIREN sous le n° 776466963 dont le siège social est : 7, rue Léon Patoux – CS 51032 – 51686 Reims cedex 2 et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4, place de Budapest, 75436 Paris.

BPCE Mutuelle – Direction de la communication – octobre 2019

Origine du papier : Allemagne / Taux de fibres recyclées : 0 % / « Eutrophisation » ou « Impact sur l'eau » : 0,012 kg/tonne
Certification : ce document est imprimé sur un papier certifié 100% PEFC fourni par Antalis